



Installateur électricien résidentiel

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

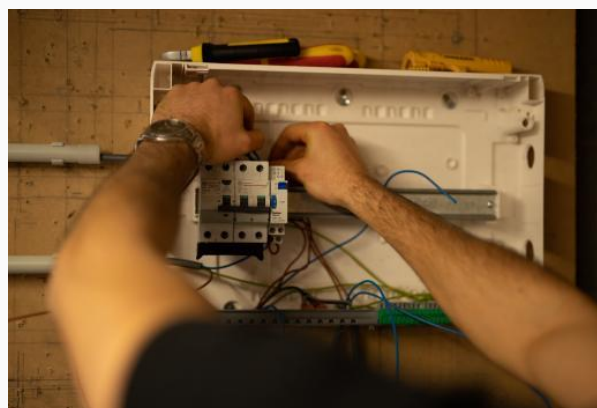
Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



La formation d'Installateur électricien résidentiel vous donne les acquis pour devenir un **professionnel de l'électricité** et du courant dans les maisons, appartements...

L'apprenti futur installateur électricien s'occupe d'**installer des circuits** avec récepteur et force motrice, des systèmes de transmission, de contrôle et de surveillance et en assure la maintenance.

Il détient aussi les **compétences du monteur électricien** qui prépare les matières d'œuvre et les équipements à partir de plans et/ou de consignes et installe des circuits électriques courants.

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de **formation en alternance** (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Ce métier est un « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'un **assouplissement de certaines obligations** (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Entreprise de maintenance, d'installation électrique

Entreprise bâtiment, de travaux publics

Débouché(s) future(s) formation(s)

Installateur électricien (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/installateur-electricien>) (adulte)

Installateur d'alarmes (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/alarmes-installateur-hfx>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + assouplissement pour demandeurs d'emploi) Inscription gratuite Sur le terrain

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

L'ouvrier doit avoir un sens aigu du travail bien fait et un souci constant des consignes de sécurité.

Programme

1ère année :

- H31/1 Installation électrique de base (84h)
- H31/1 Conduits, canalisations électriques et boitiers (32h)
- H31/1 Organisation de chantier et communication (36h)
- H31/1 Les bases de l'électricité (28h)

2ème année :

- H31/2 Circuits électriques complexes (44h)
- H31/2 Sensibilisation à la performance énergétiques des bâtiments (4h)
- H31/2 Organisation du chantier et communication 2 (8h)
- H31/2 Interventions, vérification et dépannage (24h)
- H31/2 Tableau de distribution et composants modulaires (40h)

3ème année :

- H31/3 Circuits électriques complexes (28h)
- H31/3 Organisation de chantier et communication 3 (8h)
- H31/3 Mise en service & logique de dépannage (32h)
- H31/3 Installation avec récepteurs, circuits complexes et force motrice (28h)
- H31/3 Dimensionnement d'installations simples (8h)
- H31/3 Installation avec système de transmission, de contrôle et de surveillance (12h)
- H31/3 Système de production d'électricité verte (12h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fconstructiv.be%2F&data=04%7C01%7Cnicolas.delmotte%40ifapme.be%7Cc0a4907c9e934f09418108d977624143%7C87d43e3b5a8c4929a21de29eb7f7ea7e%7C0%7C0%7C637672086148013905%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWljojMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzliLCJBTiI6IjEhaWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C1000&sdata=6zNkhH9t%2FviSvkbub8UX7PkAFO3mlmN4MRH6uDZhrj%3D&reserved=0\)](https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fconstructiv.be%2F&data=04%7C01%7Cnicolas.delmotte%40ifapme.be%7Cc0a4907c9e934f09418108d977624143%7C87d43e3b5a8c4929a21de29eb7f7ea7e%7C0%7C0%7C637672086148013905%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWljojMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzliLCJBTiI6IjEhaWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C1000&sdata=6zNkhH9t%2FviSvkbub8UX7PkAFO3mlmN4MRH6uDZhrj%3D&reserved=0), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=926\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=926)

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=922\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=922)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=924\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=924)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 17h

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!